

CONCOURS

INTERNATIONAL DE DESIGN POUR LA CONCEPTION DE MODULES D'INFORMATION DE CHANTIER

TEXTE

ARCHITECTURE
SYNTHÈSE

PRINCIPE

Notre projet opte résolument pour la simplicité, une géométrie forte et formant contraste avec le caractère généralement orthogonal du bâti urbain, l'emploi d'un symbole et de couleurs frappantes et joyeuses, clairement associés à l'identité municipale montréalaise. Il utilise un nombre réduit de composantes issues de l'environnement habituel des chantiers et en continuité de couleurs avec les éléments déjà définis aux étapes précédentes (« délimiter » et « diriger »).

Suite aux observations qui nous ont été faites lors de la première présentation, nous avons cherché à alléger les modules afin de les rendre plus maniables et plus sécuritaires et nous avons revu leurs bases. Nous proposons quelques façons de les grouper afin de répondre aux besoins de chantiers divers. Nous avons précisé le dispositif d'affichage ainsi que les couts des modules proposés.

LES MODULES

Module 1 : Le module 1 sera un tube de 2460 mm de haut et de 735 mm de diamètre, en carton imperméable du type utilisé comme coffrage pour les colonnes cylindriques de béton (Sonotube). Il sera placé en position verticale et fonctionnera comme une « colonne Morris ». Un second tube de carton de 1100 mm de haut et 835 mm de diamètre sera « enfilé » à mi-hauteur du premier. L'information proprement dite sera disposée sur des panneaux de styrène courbés, fixés sur ce second tube.

Le tout reposera sur une base en acier permettant le nivelage. En outre, cette base pourra être remplie de matériaux divers (sable, gravier, bloc de béton, roc d'excavation) afin de stabiliser le module.

La surface extérieure du tube principal sera revêtue d'une pellicule rouge (Pantone 032) utilisé dans l'industrie automobile, la base sera peinte en gris (Pantone 425).

Module 2 : Le module 2 sera composé d'un tube d'acier horizontal de 2440 mm de diamètre extérieur et 1220 mm de longueur. Ce tube sera coupé selon un plan parallèle à son axe et soudé à une base rectangulaire en acier de 1800 mm par 2440 mm. Il en résultera, à l'intérieur du tube, un passage horizontal de 1400 mm de largeur disposant d'un dégagement vertical minimum de 1965 mm (maximum 2202 mm).

Ce tube sera peint en rouge à l'extérieur, en blanc à l'intérieur pour maximiser l'éclairage naturel. La plaque de base recevra une peinture antidérapante grise. L'information sera disposée à l'intérieur et à l'extérieur du tube sur des supports de styrène blanc, courbés pour suivre la surface.

ÉVOLUTION

Par rapport au projet présenté à l'étape 1, cette nouvelle version propose un allègement au double sens physique et économique. Plus légers, les modules se déplaceront plus facilement. Ils sont également moins coûteux à produire.

Les bases ont été modifiées pour mieux répondre aux objectifs de sécurité : plus minces (10 mm), elles ne présentent pas d'obstacle appréciable pour les personnes à mobilité réduite, les chaises roulantes et les poussettes. L'accessibilité s'en trouve ainsi améliorée. Elles débordent peu (32,5 mm) de la surface du module 1 et de 290 mm à l'avant et à l'arrière du module 2. Ainsi, elles sont conformes aux exigences de la Ville en matière de sécurité des malvoyants. Leur esthétique s'en trouve aussi améliorée grâce à l'élimination de formes ajoutées qui alourdissaient le concept précédent.

Pour répondre aux problèmes d'itinérance, de salubrité et de lumière naturelle soulevés à l'étape 1, la longueur du module 2 a été raccourcie (de 1800 mm à 1220 mm). Nous pensons ainsi avoir limité la possibilité d'usages non souhaités sans nuire au caractère ludique apprécié par le jury.

L'INFORMATION

Nous avons étudié la disposition et les proportions relatives des diverses composantes de l'information devant apparaître sur les modules ainsi que les détails de l'affichage. Tous les éléments ont été vérifiés quant à leur résistance aux intempéries et aux diverses détériorations possibles. Un film transparent vient sceller la surface imprimée contre les éraflures, l'abrasion et le vandalisme en général. Les informations susceptibles d'évoluer rapidement ont été envisagées. Elles seront assurées par l'addition de feuillets adhésifs par-dessus les versions précédentes.

LES BUDGETS

Les évaluations ont été établies à partir de soumissions garanties pour 30 jours par des fournisseurs de matériaux et services ayant leur siège à Montréal. Les normes que nous avons appliquées sont celles que la Ville de Montréal exige pour les bâtiments publics.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans un esprit de développement durable et également pour maintenir la qualité de l'environnement et de l'image de la ville, nous avons porté une attention particulière à la vie des modules au-delà d'une première installation. Ainsi, notre offre de service comportera un devis de réutilisation par le même entrepreneur ou un autre (revente).

Il prévoira l'application de nouvelle peinture sur les surfaces peintes et d'une nouvelle pellicule de vinyle de 0,5 mm par-dessus l'ancienne ainsi que le remplacement de la rosace et le laminage de nouveaux panneaux imprimés de styrène de 0.5 mm par-dessus les anciens panneaux. Il prévoira aussi le recyclage final des composantes recyclables (acier, carton) et les crédits qui y sont associés.